

Nouveauté 2022 :

Examen des dossiers Bilan de compétences / VAE « Au fil de l'eau »

Les dossiers de demande de financement sont téléchargeables sur le site ANFH Pays de La Loire, onglet « Services aux agents » : « Faire une demande de bilan de compétences »

⇒ **ENVOI DU DOSSIER BC PAR L'AGENT :**

Le dossier complet (y compris les pièces obligatoires) doit être envoyé **par l'agent, par courrier recommandé avec accusé de réception** à l'adresse suivante :

ANFH des Pays de la Loire
1 Boulevard S. ALLENDE
Les Salorges 2
44105 NANTES cedex 4

A partir du 3 janvier 2022, les dossiers sont instruits au fil de l'eau, au fur et à mesure de leur réception.

⇒ **DEMARRAGE du BC/ VAE**

Pour tout dossier envoyé à l'ANFH au cours d'un mois M, le calendrier des rencontres avec le prestataire devra débuter au cours du mois M+2.

Exemple : un dossier envoyé entre le 1^{er} et le 30 janvier, le bilan pourra débuter à partir du 1^{er} mars.

⇒ **ET APRES ?**

Si le dossier est complet, l'ANFH adresse à l'agent

- Dans un délai de 30 jours : un mail l'informant de la possibilité de démarrer l'accompagnement à la date prévue, en copie à l'établissement si réalisé sur le temps de travail,
- Avant le démarrage du bilan/accompagnement, un courrier comprenant :
 - Une lettre confirmant l'accord de prise en charge,
 - La convention, en 3 exemplaires, pour réalisation d'un BC,
 - Un imprimé de demande de remboursement de frais de déplacement si les droits sont ouverts,
 - Une attestation de présence au BC
- A la suite du Comité territorial, l'ANFH adresse à l'agent le document de décision d'accord de financement.

S'il s'agit d'un BC réalisé sur le temps de travail, l'établissement employeur est destinataire d'un courrier reprenant les éléments de cette décision.